

« Les usagers de drogues se sentiront moins jugés »

LIÈGE La première salle de shoot du pays ouvre lundi

- 300 consommateurs réguliers de drogues dures sont recensés à Liège.
- Un périmètre est créé autour de la salle pour garder les dealers à l'écart.

TÉMOIGNAGES

À quelques mètres en contrebas du palais de justice de Liège, l'entrée condamnée d'un parking souterrain, une espèce de tunnel sombre. Au fond, près de la porte fermée, deux hommes sont accroupis. Le bras tendu, ils se font chacun une injection de cocaïne. Autour d'eux règne un caparnaüm sans nom. Des seringues usagées et une multitude de feuilles d'aluminium jonchent le sol. Les restes de shoots précédents abandonnés par d'autres toxicomanes peu soucieux des risques sanitaires qu'ils font courir à la population.

Un peu plus loin, assis sur un banc de la place Saint-Lambert, les frères François et Nicolas connaissent très bien ce tunnel et ceux qui le fréquentent. Consommateurs réguliers d'héroïne depuis une vingtaine d'années, ils ont pourtant d'autres principes. Ils voient d'ailleurs d'un très bon œil l'ouverture lundi prochain, dans le centre de Liège, de la première salle de consommation à moindre risque pour usagers toxicomanes. Un lieu baptisé en dialecte liégeois *Saf ti*, pour « Sauve-toi », dans lequel tout toxicomane de plus de 18 ans pourra venir consommer sa marchandise en étant encadré par du personnel qualifié et sans le moindre risque d'être appréhendé par la police. En cas de besoin, il pourra aussi compter sur une aide médicale ou psychologique. Une première en Belgique francophone.

« La création de cette salle est vraiment une bonne chose, estime François, le benjamin. Nous deux, nous avons un logement. C'est là que nous pratiquons nos injections à l'abri du regard des gens et en toute sécurité. Bon nombre de toxicomanes sont sans-abri. Il ne faut pas croire qu'ils prennent plaisir à se shooter devant les gens et en par-

ticulier devant les enfants. Ils n'en sont pas fiers. Donc, ils vont certainement être très nombreux à aller dans la salle. Ils se sentiront moins jugés. Ils pourront aussi échanger leurs seringues en toute sécurité en obtenant du matériel stérile. Et au moins, le matériel usager sera récupéré et brûlé. Plus de risques. »

« Cette salle sera aussi bénéfique pour l'image de la ville, embraie Nicolas. Pour le tourisme, mais aussi pour les habitants du centre-ville. Mais il faudra qu'une surveillance soit instaurée. Il faudra éviter que les toxicomanes qui arrivent à *Saf ti* avec leur marchandise ne se fassent agresser par des malfrats qui veulent la leur voler. Il faudra aussi éviter que des dealers ne se rassemblent aux abords de la salle pour tenter de vendre de la drogue de mauvaise qualité à des gens dans le besoin. »

Vigilance policière

En présentant ce vendredi la salle de consommation, Benoît Dreze, le président de la fondation Tadam qui gère *Saf ti*, a répondu à cette inquiétude. « Nous avons délimité un périmètre autour de la salle où il sera interdit de dealer. La police sera très vigilante. » D'un point de vue pratique, il ajoute encore que les lieux seront ouverts 365 jours par an et qu'une équipe de 13 équivalents temps plein plus un service de gardiennage et un autre de nettoyage seront actifs.

A travers l'Europe, 90 salles de consommation de drogues existent déjà. Aucune d'elles n'a jamais fermé ses portes. « Nous savons que 300 usagers consomment régulièrement dans

les rues de Liège, souligne Willy Demeyer, le bourgmestre socialiste de Liège. Disposer d'un tel espace est important pour la Ville dans son ensemble car c'est une problématique qui touche les toxicomanes mais aussi les Liégeois et les agents des services publics. »

Pour créer cet espace, la Ville a investi 840.000 euros en fonds propres et a introduit une demande de subside à la Région

wallonne. *Saf ti* dispose de huit espaces d'injection et de neuf pour l'inhalation. Un total de 150 actes de consommation sont attendus chaque jour. Mais, Willy Demeyer le promet, une fois que la salle de consommation aura trouvé son public, il s'attaquera à la prévention et saisira le fédéral pour qu'il prenne la répression à bras-le-corps. ■

FREDERIC DELEPIERRE

CADRE LÉGAL

Une salle hors la loi

Au moment où elle ouvrira ses portes ce lundi, la salle de consommation de drogues à moindre risque sera dans la plus totale illégalité. Le bourgmestre de Liège, Willy Demeyer (PS), en est parfaitement informé. Et il fait de la modification du cadre légal son cheval de bataille depuis de longs mois.

« Actuellement, c'est toujours la loi de 1921 sur la consommation de stupéfiants qui est d'application, rappelle le mayeur. Elle avait été créée pour lutter contre la consommation d'opium et prévoit que toute mise à disposition d'un local pour usage de stupéfiants est punissable. Jusqu'à aujourd'hui, elle n'a jamais été appliquée. »

Et le bourgmestre est optimiste quant à sa salle de shoot. « J'ai obtenu un "nihil obstat" des autorités judiciaires. Cela veut dire qu'elles n'interviendront pas. Néanmoins, l'idéal serait que ma proposition de loi visant à modifier celle de 1921 en permettant ce genre de lieux puisse être votée au fédéral en septembre ou en octobre. A Anvers, un dispositif similaire existe et il est soutenu par le parti au pouvoir qui est la N-VA... »

Le seul souci de Willy Demeyer serait qu'un citoyen dépose une plainte avec constitution de partie civile au pénal ou introduise une citation directe. « Dans ce cas, l'affaire serait immédiatement entre les mains d'un juge d'instruction, dit-il. Mais ça ne veut pas dire qu'il y donnera suite. Il existe aussi un élément de la 6^e réforme de l'Etat qui s'appelle les pouvoirs implicites. Il veut que lorsque le fédéral transmet certaines compétences aux pouvoirs locaux, il ne peut plus s'en occuper. C'est le cas des assuétudes. Donc, il ne devrait rien arriver à notre salle de consommation. »

F.D.E.

Bruxelles

Un projet étudié

Contrairement à ses voisins européens, la Belgique peine à s'engager sur cette voie, contrainte par l'interdiction de rassemblements de personnes usant de substances hallucinogènes, une loi qui date de 1921.

Exclusion sociale ou sans domicile fixe

« Il faut réactualiser la loi. Les salles de consommation à moindre risque, comme nous préférons les appeler, permettent à la fois d'encadrer la consommation des toxicomanes, en leur apportant un soutien médical et social, mais aussi de sécuriser l'espace public : une salle, cela veut dire moins de seringues qui traînent, moins de personnes seules, moins de violence », nous explique Sébastien Alexandre, directeur de la fédération bruxelloise francophone des institutions pour toxicomanes. Ainsi, chez Transit, un centre d'accueil et d'hébergement d'urgence pour les personnes souffrant de dépendances aux drogues, 735 personnes ont été

accueillies en 2017, et le nombre moyen de passages dans le centre par année s'élève à 11.000. « C'est difficile d'estimer la population concernée par la création de ces salles. D'ailleurs nos chiffres ne concernent que les personnes souffrant d'exclusion sociale, ou qui parfois n'ont pas de domicile. Dans les pays où des salles ont été mises en place, on oscille entre 78 et 400 passages par jour, selon le secteur où elle est située », nous explique Bruno Valkeneers, porte-parole du centre.

Si Liège ouvrira sa première salle de consommation à moindre risque le 5 septembre prochain, Bruxelles étudie encore le projet. « Nous sommes en train de travailler avec les acteurs de soins, mais aussi avec les services de police et de justice pour trouver la meilleure formule afin de réduire les nuisances et l'insécurité des usagers », souligne Wafaa Hammich, porte-parole de Philippe Close (PS). ■

MATTHIEU WIESER